

# Tarif de reprise 2024

Pour les producteurs indépendants dont la puissance de l'installation est inférieure ou égale à 3 MVA et n'excède pas 5 GWh/an<sup>1</sup>.

## REPRISE DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

### INSTALLATIONS PV JUSQU'À 3 MVA

#### TARIF DE REPRISE (cts/kWh)

**16.50**

énergie sans garantie d'origine<sup>2</sup>

**17.50**

énergie avec garantie d'origine<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour les producteurs photovoltaïque indépendants dont la puissance de l'installation est supérieure à 3 MVA ou 5 GWh/an, aucune obligation de reprise.

<sup>2</sup> La garantie d'origine est une plus-value écologique qui garantit la provenance et le moyen de production de l'énergie produite. Le système officiel des garanties d'origine est géré par Pronovo. Pour prétendre à la valorisation de celles-ci, votre installation doit être certifiée. Dans certains schémas de consommation propre complexes, par exemple dans les regroupements avec plusieurs productions, il n'est pas envisageable de valoriser sa garantie d'origine auprès de SIE SA.